

Séance du mardi 12 mai 2015 à 20h30
Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL

| | | | | |
|---------------------|-----|--------------|----------------|---------|
| Présidence : | M. | Wolfgang | HONEGGER | |
| Présents : | Mme | Anne | BOADA | |
| | Mme | Carol | BORLOZ-NEUFFER | |
| | M. | Christophe | FAVRE | |
| | M. | Georg | FEYER | |
| | M. | Bastien | GUEX | |
| | M. | Philippe | LAGRANGE | |
| | Mme | Erika | MOTTIER | |
| | Mme | Marie-France | MUTILLOD | |
| | Mme | Fabienne | PITTELOUD | |
| | M. | Marco | REALINI | |
| | M. | Georges | RYCHNER | |
| | Mme | Anne-Claude | SEMON | |
| | Mme | Elisabeth | STALDER | |
| | M. | Viken | VARTZBED | |
| Assistent : | M. | François | MAZENOD | Maire |
| | M. | Michel | STALDER | Adjoint |
| Excusés : | M. | Andreas | BAUMGARTNER | |
| | Mme | Isabelle | ISCH | |
| | M. | Jean | KELLER | |



Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 14 avril 2015
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Rapport du vérificateur des comptes
5. Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2014 et les moyens de les couvrir (délibération)
6. Approbation des comptes 2014 (délibération)
7. Acquisition des parcelles N° 573 et 1353 feuille 25 de la commune de Genthod, sises 345, rte de Lausanne (délibération)
8. Acquisition de la parcelle N° 534 feuille 25 de la commune de Genthod, sise 4, ch. de la Printanière (Délibération)
9. Crédit d'investissement pour l'implantation d'une signalétique sur l'ensemble de la commune (délibération)
10. Bilan des commissions sur la législature 2011-2015
11. Propositions de la Mairie
12. Propositions individuelles et questions
13. Message du Président
14. Message du Maire



1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 AVRIL 2015

Le procès-verbal est approuvé par 11 voix pour et 3 abstentions.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Président donne lecture d'un courrier envoyé par Mme Stéphanie Guisolan et M. Frédéric Potier, daté du 26 avril 2015 :

« *Cher Monsieur,*

C'est avec une immense surprise que nous avons appris les décisions relatives au jardin d'enfants les Petits Chevaliers. En effet, il semblerait que suite à une votation du Conseil municipal de Collex-Bossy, il ait été décidé de supprimer les subventions pour les enfants ne résidant pas à Collex-Bossy. Nous pouvons entendre cela. Cependant, ce qui paraît démesuré est le manque de discussion et de solutions envisagées et le résultat actuel. En effet, suite à cette décision, du personnel va être licencié et des places de garde vont être supprimées. Dans le contexte actuel, cela nous paraît complètement aberrant.

Tout à fait conscients qu'il existe un jardin d'enfants à Genthod et que ce dernier répond aujourd'hui totalement à nos attentes, nous tenions tout de même à évoquer la situation des Petits Chevaliers, car il s'agit d'une structure vaste, qui accueille des enfants dès 18 mois, qui offre des possibilités de dépannage et qui propose une prise en charge les mercredis matins. Commune voisine, elle permet, dans certains cas, de pallier aux Petits Loups par ses propositions différentes. Ce fut le cas pour notre fils aîné, il y a 3 ans, qui ne pouvait aller au Petits Loups – né le 4 août, les enfants étaient alors acceptés jusqu'au 31 juillet - et qui a pu être accueilli aux Petits Chevaliers. Nous avons alors été largement soulagés de trouver une solution, d'autant plus qu'avec le temps, nous avons constaté toute la compétence et la bonne humeur de l'ensemble de l'équipe éducative.

Il existe dans plusieurs communes genevoises des jardins d'enfants communaux qui sont soutenus à la hauteur de quelques places par les communes environnantes. Ne serait-il pas envisageable de développer une telle solution ? N'est-il pas possible d'éviter des licenciements en ouvrant un dialogue intercommunal ?

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous adressons, Monsieur, nos meilleures salutations. »

Le Président donne ensuite lecture de la réponse de la Commune de Genthod, courrier daté du 12 mai 2015 :

« *Madame, Monsieur,*

Nous accusons réception de votre courrier du 28 avril dernier en relation avec le jardin d'enfants les Petits Chevaliers à Collex-Bossy.

Si nous comprenons votre inquiétude par rapport aux mesures qui devraient découler des votes du Conseil municipal de la Commune de Collex-Bossy, nous n'avons néanmoins pas de moyen d'intervenir, Collex-Bossy étant seule compétente en la matière. Toutefois, aucune décision de licenciement n'a été prise à notre connaissance.

Notre commune subventionne le jardin d'enfants Les Petits Loups à Genthod, ainsi que la crèche intercommunale Les 4 Saisons, sise sur Bellevue.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures. »

3. COMMUNICATIONS DE LA MAIRIE

➤ M. MAZENOD

• **Félicitations aux nouveaux élus**

Avec les résultats du deuxième tour des élections à Genthod, je félicite M. Wolfgang HONEGGER, maire élu, qui entrera en fonction le 1^{er} juin après la prestation de serment en la cathédrale de Saint-Pierre devant le Conseil d'Etat.

Je félicite également les deux adjoints sortants MM. Michel STALDER et Andreas BAUMGARTNER pour leur réélection et qui prêteront aussi serment le 29 mai à 17h00. Félicitations également aux 10 conseillers municipaux réélus et aux 8 nouveaux. Le Conseil municipal a donc un taux de renouvellement de 47 %. Quant aux candidats non élus, je les remercie d'avoir donné un choix aux électeurs gentousiens. Remerciements également aux 7 conseillers qui ne feront pas partie de la nouvelle législature, en soulignant leur contribution pendant ces dernières années.

- **Séance d'installation des Conseils municipaux**

Le Département présidentiel a fixé au mardi 2 juin 2015 la séance d'installation. Cette séance est convoquée par le Maire avec l'ordre du jour suivant :

- a. Prestation de serment des conseillers municipaux ;
- b. Election du bureau du Conseil municipal des communes de plus de 800 habitants ;
- c. Nomination des membres aux diverses commissions.

- **Formation continue**

Mme Sandra RoCHAT a suivi avec succès le cours de formation « L'accueil du public, un service gagnant ». Nous la félicitons chaleureusement.

- **Archiviste, employée temporaire**

Mme Vera Nunes a été engagée pour une durée de 3 mois pour archiver l'ensemble de nos documents. Nous profitons de détruire tous les documents qui ne présentent aucun intérêt à être conservés. Tous les documents devant être légalement conservés seront naturellement gardés.

- **Contrôle de vitesse au chemin de la Printanière**

Dans le cadre de la réglementation à 30 km/h du chemin de la Printanière sur les communes de Genthod et de Bellevue, un radar sera installé du 15 au 19 juin. Le bureau d'ingénieurs a besoin de ces éléments.

- **Réouverture de la route de Valavran**

La Commune de Bellevue nous a informés que la route de Valavran sera rouverte à la circulation demain mercredi 13 mai au soir. Il y aura toutefois des feux entre la route de Collex et le haut du chemin de la Mojonne, car la route à cet endroit ne peut pas encore être utilisée en largeur totale. Le chemin de la Chênaie sera également rouvert au trafic, mais je vous rappelle qu'il s'agit d'un chemin en bordiers autorisés. Tout véhicule en transit est par conséquent amendable au taux de CHF 100.-.

- **Aéroport : Position de la Commune de Genthod sur les documents présentés dans le cadre de l'établissement de la fiche PSIA (Plan sectoriel des infrastructures aéronautiques)**

Au sein de l'ATCR-AIG (Association Transfrontalière des Communes Riveraines de l'Aéroport International de Genève), les communes ont eu le choix de faire part de leurs réflexions sur l'établissement de la fiche PSIA. Les données fournies par le Canton de Genève et par l'OFAC (Office Fédéral de l'Aviation Civile) prévoient à l'horizon 2030 une activité de 235'000 mouvements par an, soit une augmentation de 46'200 mouvements par an par rapport à 2013 et un nombre de passagers de 25 millions par rapport à 15 millions en 2014. Nous subirons 130 mouvements d'avions de plus par jour, représentant une moyenne de 7 mouvements de plus par heure. Nous assisterons à des pics à certaines heures et à une augmentation du bruit de fond tout au long de la journée et de la soirée. Cette situation a été annoncée dans un article de la Tribune de Genève du 31 mars 2015 par M. Robert DEILLON, directeur de l'aéroport, avec un mouvement (décollage ou atterrissage) toutes les 90 secondes.

Les impacts négatifs de cette croissance sont de divers ordres :

- impacts sur la santé des populations, par l'augmentation du bruit et de la pollution, tant des avions que du trafic induit par les passagers se rendant à l'aéroport ;
- impacts sur l'aménagement du territoire (zones inconstructibles) ;
- impacts sur la dévalorisation des terrains soumis aux nuisances sonores, tant pour les propriétaires privés que pour les collectivités publiques ;

- impacts en termes de saturation des réseaux routiers d'accès à l'aéroport, induit par les passagers se rendant à l'aéroport.

Impacts sur la santé des populations :

Les impacts du bruit et de la pollution sur la santé sont largement documentés dans la littérature scientifique, et les impacts spécifiques liés aux activités aéroportuaires ont également fait l'objet de nombreuses études à travers le monde. En l'état, nous manquons toutefois de données chiffrées et localisées spécifiquement sur l'aéroport de Genève. L'évaluation de l'impact sur la santé qui va être prochainement engagée permettra de documenter objectivement l'impact sur la santé des populations riveraines, tant en termes du nombre de personnes concernées que de la nature et de la gravité des atteintes. Il s'agit là d'une étude commandée par l'ATCR-AIG et l'Etat de Genève, et qui doit être réalisée avant décembre 2015.

En l'absence de données chiffrées précises, on peut néanmoins relever que les courbes de bruit pour les VLI (Valeurs limites d'immissions) et VP (valeur de planification) pour le DS II (Degré de sensibilité II) (secteurs prioritairement affectés au logement) sont bien plus étendues par rapport à la situation de 2009. Plusieurs centaines d'hectares supplémentaires se trouvent dans les zones soumises au bruit. Cette situation concerne des communes déjà impactées aujourd'hui, c'est-à-dire se trouvant à l'intérieur des courbes de bruit et pour qui le territoire impacté sera étendu et les charges sonores plus importantes, à savoir Bellevue, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy, Meyrin, Satigny, Vernier, Versoix, Mies, Ferney-Voltaire, Ornex et Prévessin-Moëns, mais aussi des communes qui jusqu'à présent étaient en dehors de ces courbes, à savoir Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bernex, Cartigny, Chancy, Dardagny et Russin.

Par ailleurs, l'augmentation du nombre de passagers (+ 10 millions) se traduira par un trafic induit sur le réseau routier et donc par une aggravation des conditions de bruit et de pollution dans les quartiers avoisinants.

Les seuils (valeurs limites) de l'OPB ont été fixés sur la base d'études scientifiques afin de protéger la santé des populations. Ces valeurs sont largement dépassées et on constate une aggravation de la situation. S'agissant de santé publique, l'application du principe de précaution doit prévaloir. Ainsi, l'extension des zones soumises à de fortes nuisances en termes de bruit ne respecte pas diverses exigences légales tant fédérales que cantonales :

- La loi fédérale sur la protection de l'environnement qui fixe des seuils qui ont été déterminés pour préserver la santé des populations et l'environnement ;
- La Constitution fédérale, notamment dans le principe de précaution ;
- L'article 19 de la Constitution genevoise : « Toute personne a droit de vivre dans un environnement sain » ;
- L'article 4 al. 1 de la loi genevoise sur la santé : « l'Etat et les communes tiennent compte de la santé dans la définition et la réalisation de leurs tâches et soutiennent l'aménagement de conditions de vie favorables à la santé. » ;
- L'article 22 de la loi genevoise sur la santé : « l'Etat encourage les mesures destinées à prévenir les atteintes à la santé dues à l'environnement naturel et bâti, et soutient les actions visant à maintenir ou rétablir un environnement propice à la santé. ».

Impacts pour les collectivités publiques :

L'extension des zones de bruit va rendre inconstructibles de larges pans du territoire. Pour toutes les communes citées précédemment, la création de nouvelles zones à bâtir résidentielles va devenir pratiquement impossible, du fait de l'extension de la courbe des valeurs de planification (VP) pour le DS II.

Ces restrictions impactent directement les collectivités publiques :

- Par le gel des constructions et donc la limitation de toute possibilité de développement. Rappelons que du fait de la décohabitation, une commune qui ne construit pas de logements, voit progressivement sa population décroître. Cette diminution de population constitue une menace pour la vitalité des villages (fermeture de classes scolaires, disparition des commerces, etc.).
- Par les surcoûts imposés aux constructions (la construction d'une école ou d'une crèche, par exemple, sera beaucoup plus coûteuse du fait des mesures constructives nécessaires pour respecter les VLI).
- Par la dévalorisation des biens immobiliers (terrains et bâtiments).

Impacts pour les propriétaires privés :

Les propriétaires privés sont directement touchés par l'exposition de leurs biens au bruit des avions :

- une moindre valeur locative des biens immobiliers ;
- dans certains cas, une impossibilité à développer des projets.

Conclusions provisoires

Compte tenu des éléments exposés ci-avant, la Commune de Genthod demande :

- Que le principe de précaution inscrit dans la Constitution fédérale soit pris en compte dès à présent et pour toute la suite du processus d'établissement de la fiche PSIA.
- Que l'évaluation des impacts sur la santé soit menée à son terme avant toute décision concernant la fiche PSIA.
- Que, sur la base de l'évaluation des impacts sur la santé, un large débat public soit organisé de manière à ce que la pesée d'intérêts entre développement économique, protection de l'environnement et santé des populations résulte d'un débat démocratique et non d'une approche technique excluant la population.
- Que la croissance des mouvements d'avions ne soit considérée ni comme un objectif, ni comme une fatalité et que, le cas échéant, une limitation de la croissance du trafic aérien soit mise en place pour ne pas détériorer encore davantage la santé des populations des communes riveraines.
- Que l'accessibilité multimodale de la plateforme soit étudiée de manière approfondie et que des mesures concrètes soient programmées par le canton et l'aéroport de manière à éviter une saturation totale des réseaux d'accès.
- Que les communes soient intégrées comme partenaires du projet, car elles seront directement impactées par les décisions. Les informations fournies à ce jour sont très lacunaires et ne permettent pas une appréciation correcte des impacts de l'augmentation du trafic.

Enfin, nous nous réitérons nos demandes relatives au processus d'établissement de la fiche PSIA, à savoir une plus grande transparence dans le processus d'établissement du protocole de coordination. Notamment au travers d'une publication des cahiers des charges, des critères de sélection et de choix des mandataires. La Commune de Genthod se réserve la possibilité de faire opposition, voire recours à la fiche PSIA si les demandes exprimées ci-avant ne sont pas prises en compte.

Tous ces éléments ont été repris dans un courrier signé par les 3 magistrats de Genthod et qui a été adressé au Conseiller d'Etat M. Antonio HODGERS le 17 avril 2015. Ce courrier ne remet pas en cause la présence de l'aéroport mais veut s'attaquer aux nuisances qui en découlent. Il reflète le souci que les autorités ont par rapport à la santé et au bien-être des habitants de Genthod.

➤ **M. STALDER**

• **Commission culture**

Hier soir, la commission culture a été annulée suite au malaise de Mme ISCH. Une nouvelle séance sera prochainement organisée.

• **Dissolution du Club ABC**

Jeudi dernier, l'assemblée générale du Club ABC a prononcé la dissolution de l'association. Cela est lié à plusieurs difficultés, et notamment au fait que l'AVS des professeurs n'a pas été réglée depuis plusieurs années, ainsi qu'à l'épuisement des membres du comité face à cet ensemble composé de 300 membres, une quinzaine de professeurs et représentant 22 cours par semaine. Cela montre, encore une fois, la limite du bénévolat. Cela dit, le Club a été laissé dans un état financier sain, sans dette. Un autre plan a été mis en place pour la rentrée prochaine, relevant d'une initiative privée qui va reprendre ces cours. Les feuilles d'inscription devraient être disponibles au mois de juin.

• **Pièce de théâtre**

La semaine passée, il y a eu, pour la première fois, une pièce de théâtre à la salle communale. S'y est produite la compagnie de théâtre amateur Saint-Charles d'Avusy.

Ce fut un grand succès, avec la présence de plus de 180 personnes. Cela a permis de montrer que cette salle est également adaptée au théâtre et suffisamment grande pour y mettre de beaux décors.

4. RAPPORT DU VERIFICATEUR DES COMPTES

Mme PITTELOUD donne lecture de la première page du rapport de l'organe de révision sur les comptes de l'exercice 2014, comme il est d'usage :

*« Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,
Monsieur le Maire, Messieurs les Adjoints,*

En notre qualité d'auditeur et conformément à notre mandat, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels de la COMMUNE DE GENTHOD pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014. Les comptes annuels ont été établis sur la base des dispositions légales de la République et Canton de Genève.

Responsabilité du Maire et des Adjoints

Le Maire et les Adjoints sont responsables de l'établissement des comptes annuels conformément à la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que de la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En outre, ils sont responsables du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de la COMMUNE DE GENTHOD pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014, présentant un excédent de charges du compte de fonctionnement de CHF 733'950.71, sont conformes à la loi suisse et aux dispositions légales de la République et Canton de Genève.

BERNEY & ASSOCIES SA
Société fiduciaire

Frédéric BERNEY
Expert-réviseur agréé

Marielle CAPT
Expert-réviseur agréée
Réviseur responsable »

5. APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2014 ET LES MOYENS DE LES COUVRIR (DELIBERATION)

M. MAZENOD procède à la présentation des comptes à l'aide du diaporama suivant :

Comparaison 2013-2014

| | 2013 | 2014 |
|------------------------------|-------------------|-------------------|
| Charges | | |
| Charges de fonctionnement | 8'508'437 | 9'156'131 |
| Amortissements | 2'494'961 | 4'185'436 |
| Ajustement provision fiscale | 518'160 | -99'692 |
| TOTAL DES CHARGES | 11'521'558 | 13'241'875 |
| Revenus | | |
| Impôts | 17'310'963 | 10'699'816 |
| Autres recettes | 1'721'647 | 1'808'108 |
| TOTAL DES REVENUS | 19'032'610 | 12'507'924 |
| RESULTAT NET AU BILAN | 7'511'052 | -733'951 |

Charges de fonctionnement par rapport au budget 2014

| En KCHF | Budget 2014 | Réalisé 2014 | Var Δ | % |
|---------------------------|--------------------|---------------------|--------------|-------------|
| 0 -Administration | 2569 | 2525 | | -2% |
| 1 -Sécurité publique | 677 | 575 | | -15% |
| 2 - Ecole & Formation | 546 | 588 | | +8% |
| 3 -Culture et loisirs | 2164 | 3057 | | +41% |
| 5 -Prévoyance sociale | 1115 | 857 | | -23% |
| 6 -Trafic | 1101 | 1659 | | +51% |
| 7 -Protection et amén env | 920 | 898 | | -2% |
| Sous-total | 9093 | 10160 | | +12% |

Les remarques suivantes sont faites par les Présidents de commission :

Concernant le volet « Bâtiments », M. HONEGGER informe que les comptes sont équilibrés et qu'il n'y a rien de spécial à signaler.

Concernant « Sécurité publique », M. LAGRANGE dit qu'il n'y a rien de particulier.

Concernant « Ecole & Formation », M. REALINI dit avoir mal compris la raison de l'augmentation du compte « combustibles et énergie », ainsi que de celui « entretien par des tiers ».

M. MAZENOD explique que le compteur du centre communal se trouve dans l'école, d'où ses fortes dépenses en matière d'énergie.

M. REALINI souhaiterait que ces frais soient séparés pour la bonne tenue des comptes.

Concernant « Culture et loisirs », M. GUXE souligne qu'il s'agit de la première saison d'exploitation du centre communal. Il a alors été constaté que les coûts d'exploitation, ainsi que la publicité nécessaire, sont plus importants que prévus, raison de l'augmentation. Il ajoute que la raison principale du dépassement reste tout de même l'amortissement.

Concernant « Prévoyance sociale », Mme BOADA informe que l'écart positif est lié à la crèche intercommunale qui a augmenté son nombre de places, et donc son revenu, au cours de l'année 2014.

Concernant « Trafic », M. FAVRE souligne que l'écart est principalement lié aux amortissements complémentaires.

Concernant « Protection et amén. env. », M. FEYER explique qu'il n'y a pas de surcoût.

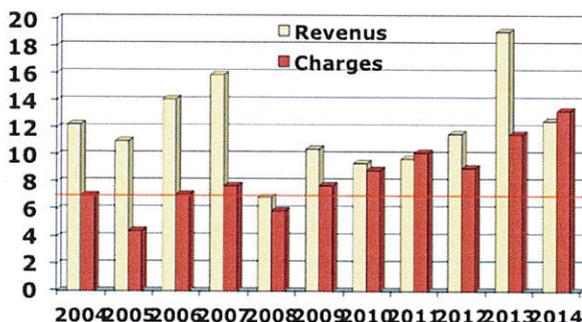
Evolution charges par rapport au budget

| KCHF | 2014 budget | 2014 réalisé | Variation en % | 2015 budget |
|----------------------------|---------------|---------------|----------------|---------------|
| Administration | 2'569 | 2'525 | -2% | 2'578 |
| Hors administration | 7'051 | 6'656 | -6% | 11'145 |
| Charges | 9'620 | 9'056 | -6% | 13'723 |
| Amortissements | 2'672 | 4'185 | +57% | 2'115 |
| Charges totales | 12'292 | 13'241 | +8% | 15'838 |

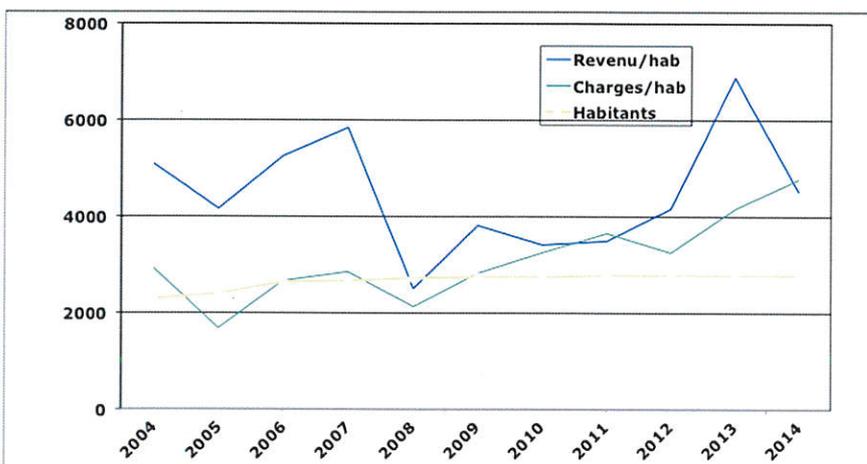
M. MAZENOD souligne qu'il a été décidé de procéder aux amortissements complémentaires, sans quoi les résultats auraient été positifs. Le budget 2016 sera alors bon, vu que la Commune d'Anières sera le principal bailleur de fonds de la péréquation intercommunale. Genthod payera alors un montant de probablement CHF 1 million, à la place des CHF 6 millions actuels.

Compte de fonctionnement : évolution sur 10 ans

Evolution Revenus Charges 2004-2014

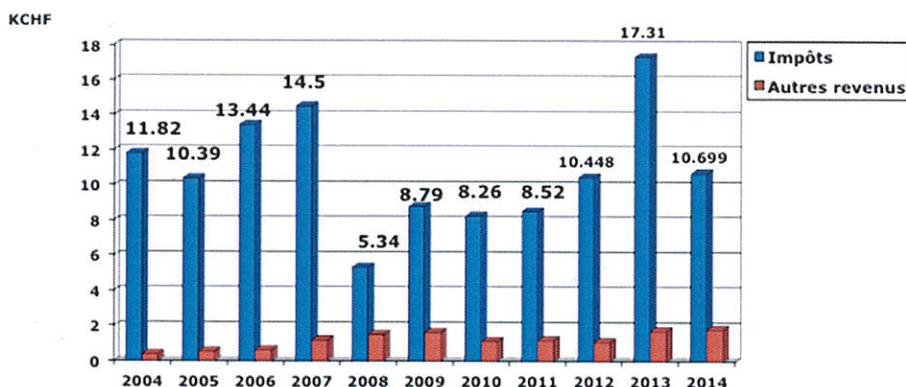


Charges et revenus par habitant 2004-2014



Analyse des revenus

En 2014, les recettes fiscales représentent 85% du total des revenus de la Commune.



Analyse du bilan au 31.12.2014

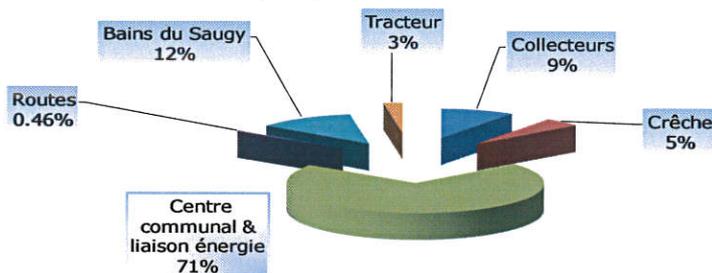
| En KCHF | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|--------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Patrimoine financier | 65.5 | 65.6 | 60.9 | 62.4 | 61.6 |
| Patrimoine administratif | 21.2 | 21.3 | 29.5 | 37.0 | 36.1 |
| Total de l'actif | 86.7 | 86.9 | 90.4 | 99.4 | 97.7 |
| Fonds affectés * | 8.5 | 8.9 | 9.9 | 11.4 | 10.4 |
| Fonds propres | 78.2 | 77.8 | 80.5 | 88.0 | 87.3 |
| Total du passif | 86.7 | 86.9 | 90.4 | 99.4 | 97.7 |

Cash-flow

| En KCHF | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|---|-------|---------|--------|-------|
| Investissements nets | 2'552 | 10'294 | 9'998 | 3'202 |
| Excédent (ou insuffisance) de financement | (339) | (5'655) | 8 | 250 |
| Autofinancement | 2'213 | 4'639 | 10'006 | 4'185 |

Investissements

Les investissements nets en 2014 se sont élevés à CHF 3.202 millions.



Commentaires

- Les amortissements complémentaires s'élèvent à CHF 2'085'476.55. Sans ces amortissements, le compte de fonctionnement aurait affiché un excédent de recettes de CHF 1'351'525.84 (Bénéfice)
- La trésorerie se maintient à un niveau très important : CHF 27'518'499.26 au 31.12.14

Conclusions

- Les recettes fiscales totales (PP + PM) s'élèvent à CHF 10'699'815.82, très proches du montant budgété de CHF 10'628'503.-.

Groupements intercommunaux

1. Organisation Régionale de Protection Civile de Valavran (ORPC Valavran) & Groupement intercommunal de gestion de la construction PCI-Tuileries :

Rubrique 160.352.00 Dédommagements aux communes :
23'841.80

dont ORPC : 22'435.75.- (participation fonctionnement)

dont PCI Tuilerie : 2'418.20

Un avoir en faveur de la commune au 31.12.14 s'élève à CHF 1'012.15

2. Vigne Blanche (GIVB) :

Rubrique 340.318.03 CHF 82'145.60

| | | |
|---------------------|--|-------------------|
| Détails mouvements: | avoir au 31.12.12 | 15'199.77 |
| | Subvention versée: | 89'976.59 |
| | Heimgartner fahnen AG (fourniture drapeau) | 243.55 |
| | avoir au 31.12.13 | <u>-23'274.31</u> |
| | Coûts Genthod: | 82'145.60 |

3. Groupement Stade Marc-Burdet :

Rubrique 340.352.00, sécurisation, délibération votée en 2014 : CHF 11'231.45

Rubrique 340.318.04: CHF 45'250.- à titre de subvention annuelle

4. Groupement Intercommunal du Bâtiment de la Crèche (GIBC) :

Rubrique 540.365.04 23'201.60 (participation frais de fonctionnement)

| | | |
|------------------------|----------------|-------------------|
| Détail des mouvements: | avoir au 31.12 | 804.65 |
| | subvention | 37'404.10 |
| | remboursement | <u>-42'394.35</u> |
| | | -4'185.60 |

M. HONEGGER demande que soient expliqués les crédits budgétaires supplémentaires.

M. MAZENOD souligne qu'il est obligatoire de voter tout dépassement budgétaire. Il ajoute que, même si le résultat était positif sans les amortissements complémentaires, il ne serait pas possible d'utiliser cette compensation.

M. HONEGGER fait remarquer que cette somme de CHF 2.1 millions est élevée, mais inclut les amortissements complémentaires, sans quoi il y aurait un déficit d'environ CHF 40'000.-.

Le Président demande à Mme PITTELOUD de donner lecture de la délibération.

Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2014 et les moyens de les couvrir

Vu les articles 30, al. 1, lettre d, et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le rapport de la commission des Finances du 28 avril 2015 qui a préavisé favorablement à l'unanimité.

et sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

1. *D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2014 suivants pour un montant total de CHF 2'185'033.42.*
2. *Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges et par la fortune nette.*

6. APPROBATION DES COMPTES 2014 (DELIBERATION)

Mme STALDER s'exprime au nom du PLR :

« Ce soir, nous sommes appelés à nous prononcer sur l'approbation des comptes 2014. Nous constatons avec satisfaction que la situation financière est particulièrement saine, malgré le fait que les comptes présentent un léger déficit en raison des amortissements exceptionnels effectués durant cet exercice.

Au cours de cette législature, nous avons pu investir de manière importante dans les infrastructures de la commune, à savoir le complexe communal, la rénovation de l'école, le bâtiment du sauvetage de Bellevue-Genthod, la crèche intercommunale, sans oublier les Bains du Saugy qui nous tenaient particulièrement à cœur et dont la réalisation est en cours d'achèvement. Nous avons également soutenu de manière assidue les activités sportives et culturelles qui apportent beaucoup de satisfaction aux habitants de la commune.

Le PLR propose d'approuver les comptes 2014. Nous voudrions remercier l'Exécutif, le Conseil municipal, et en particulier la commission des Finances, ainsi que toutes les personnes qui ont œuvré à la bonne santé des finances communales.

Nous sommes heureux de laisser un bilan positif qui nous permet d'envisager l'avenir avec sérénité. Le PLR se réjouit de travailler avec les nouveaux élus pour préserver cette situation particulièrement réjouissante. »

M. GUEX s'exprime au nom du GIG :

« Tout d'abord, le GIG tient à remercier la Mairie et l'administration communale pour la clarté des comptes et la qualité du travail effectué.

Nous sommes en fin de législature. Il est donc l'heure du bilan. Nous avons commencé et nous terminons cette législature avec des exercices comptables négatifs. Toutefois, nous pouvons constater que la situation financière de la commune demeure positive. En effet, en 4 années, la Commune a dégagé un excédent de recettes de près de CHF 8.8 millions et a investi, sans recours à l'emprunt, près de CHF 26 millions.

En outre, durant cette législature, le total de l'actif de la Commune est passé de CHF 86'766'400.- à CHF 97'716'768.-, soit une augmentation de l'ordre de 12.5 %.

En novembre 2013, le Conseil municipal a voté un budget équilibré, avec un montant aux charges de CHF 12'306'637.- et un montant de CHF 12'309'503.- aux revenus. Pour cette dernière année de législature, les prévisions de recettes fiscales se sont avérées correctes avec un montant de CHF 12'507'924.-. Ceci est réjouissant pour l'établissement des budgets de la prochaine législature.

L'excédent de charges de CHF 733'950.- est modique au regard des amortissements complémentaires votés par le Conseil municipal pour un montant de l'ordre de CHF 2 millions dont CHF 1.59 million hors budget. Cet excédent de charges lié aux amortissements complémentaires permet de diminuer la fortune de la Commune, ce qui influence la péréquation intercommunale, et permet surtout d'utiliser à bon escient le surplus d'impôts versé par les Gentousiens depuis 15 ans.

Le Groupement pour les intérêts de Genthod espère que cet excédent de charges ne réduira pas les ambitions du prochain Conseil municipal. A ce titre, il continuera de s'investir pour développer des projets et des prestations pour tous les résidents de la commune, en adéquation avec des finances saines. En conclusion, les élus du GIG acceptent les comptes 2014. »

Mme PITTELOUD s'exprime au nom du PDC.

« L'évolution des investissements et des finances sur les quatre dernières années a été assez extraordinaire. Grâce aux rentrées fiscales et à la bonne pratique de Monsieur le Maire de prévoir le vote d'amortissements complémentaires en fin d'année afin d'améliorer la marge de manœuvre des prochains budgets, cela permet d'avoir des comptes 2014 dont les dépenses sont mesurées et maîtrisées.

Je remercie M. MAZENOD pour son excellent travail face au souci des Conseillers municipaux qui ont plusieurs années de suite craint que les amortissements soient insupportables à l'avenir, ce qui n'aura probablement pas lieu. »

Le Président demande à Mme PITTELOUD de donner lecture de la délibération.

Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2014

Vu le compte administratif pour l'exercice 2014 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2014 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,

vu le rapport de la commission des Finances du 28 avril 2015 qui a préavisé favorablement à l'unanimité.

vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

et sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

1. *D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2014.*
2. *D'approuver le compte de fonctionnement 2014 pour un montant de CHF 13'241'875.16 aux charges et de CHF 12'507'924.45 aux revenus, l'excédent de charges s'élevant à CHF 733'950.71.*
3. *D'approuver le compte d'investissement 2014 pour un montant de CHF 3'650'842.12 aux dépenses et de CHF 448'874.00 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 3'201'968.12.*
4. *D'approuver le financement des investissements nets de CHF 3'201'968.12 par l'autofinancement à raison de CHF 4'185'436.20 au moyen de la somme de CHF 2'099'959.65 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de CHF 2'085'476.55 moins l'excédent de charges de CHF 733'950.71. L'excédent de financement s'élève à CHF 249'517.37.*
5. *D'approuver la diminution de la fortune nette s'élevant à CHF 733'950.71 représentant l'excédent de charges du compte de fonctionnement 2014.*
6. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2014, totalisant à l'actif un montant de CHF 97'716'768.84 qui se compose de :*

| | | |
|--|-----|---------------|
| - Patrimoine financier (natures 10 à 13) | CHF | 61'655'957.40 |
| - Patrimoine administratif (natures 14 à 17) | CHF | 36'060'811.44 |
| Total de l'actif | CHF | 97'716'768.84 |

et au passif un montant de CHF 97'716'768.84 qui se compose de :

| | | |
|---|-----|--------------|
| - Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25) | CHF | 1'225'901.19 |
|---|-----|--------------|

| | | |
|--|-----|---------------|
| - Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22) | | |
| - Engagements envers des entités particulières (nature 23) | CHF | 345'148.10 |
| - Provisions (nature 24) | CHF | 3'717'976.52 |
| - Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28) | CHF | 5'128'777.85 |
| - Fortune nette (nature 29) | CHF | 87'298'965.18 |
| Total du passif | CHF | 97'716'768.84 |

Les engagements hors bilan en faveur de la CAP s'élèvent au 31.12.2014 à CHF 3'872'396.00 avec un taux de couverture de 83.17% selon l'article 44 OPP2.

7. ACQUISITION DES PARCELLES N° 573 ET 1353 FEUILLE 25 DE LA COMMUNE DE GENTHOD, SISES 345, RTE DE LAUSANNE (DELIBERATION)

M. RYCHNER demande, au nom du PLR, qu'il y ait un ajournement de cette délibération et de la suivante, malgré le préavis favorable de la commission des Finances. Il y a, en effet, trop d'incertitudes au niveau des servitudes, des estimations qui n'ont pas été faites par un professionnel et des rapports de pollution en attente. De plus, la délibération est arrivée cet après-midi, ce qui a empêché les différents groupes de se concerter. Les sommes sont importantes, et cela serait une erreur de travailler dans la précipitation sur des sujets aussi coûteux. Selon l'expression de Monsieur le Maire, un sous est un sous, et il serait sage de pouvoir laisser mûrir le projet.

M. GUEX demande ce que M. RYCHNER entend par ajournement.

M. RYCHNER explique que le PLR souhaite que ce sujet ne soit pas traité aujourd'hui, mais ajourné, afin d'avoir davantage d'informations.

Mme SEMON demande si le fait que la délibération ne soit pas votée peut engendrer un risque que la vente échappe à la Commune.

M. RYCHNER souligne que le risque existe, mais qu'il est préférable de remettre ce vote. Cela évite de prendre une décision rapide, la tête dans le sac.

M. GUEX explique ne pas rejoindre l'avis de M. RYCHNER. Selon lui, il faut faire confiance aux membres de l'Exécutif. Le vote porte sur un montant maximum fixé pour un achat de parcelle, ce qui ne veut pas forcément dire que l'achat se fera à ce niveau-là. Le vote de cette délibération permettra à l'Exécutif d'avancer dans les négociations. Certes, il n'y a pas assez d'informations actuellement pour signer un achat, mais il se demande si le Conseil municipal aura la possibilité de prendre une décision, une fois tous les éléments réunis. Il ne voit donc pas l'intérêt de renvoyer cette délibération.

Mme PITTELOUD considère qu'il est dommage de demander un ajournement. Il y a eu un débat en commission des Finances, puis un mandat a été donné au Maire afin de s'informer et négocier, ce qui lui a pris passablement de temps. Même si le montant ne met pas tout le monde d'accord, ces délibérations ont été votées favorablement lors de la dernière commission des Finances élargie aux membres du Conseil municipal. Un ajournement renverrait le projet à octobre, voire novembre, du fait de la nouvelle législature.

M. REALINI souligne qu'il ne s'agit pas d'un manque de confiance, mais de suivre de bonnes pratiques, à savoir une expertise indépendante qui peut se faire très vite et qui permettrait à l'Exécutif d'être certain de payer le bon prix.

M. RYCHNER tient aussi à souligner qu'il ne s'agit pas d'un manque de confiance. La demande d'ajournement est liée au fait qu'il n'y a pas suffisamment d'éléments pour que le Conseil municipal puisse prendre une bonne décision.

M. FAVRE rappelle que ce sujet a déjà été discuté en commission des Finances. Il comprend les craintes du PLR portées par la voix de M. RYCHNER sur un montant élevé et sur un certain nombre d'inconnues. Cela dit, l'acquisition d'une parcelle pour envisager un développement est toujours sujette à risque, et il est difficile de savoir vraiment quel est le meilleur prix. Chaque expert peut, en effet, donner un prix très différent, car celui-ci est très difficile à évaluer. En dehors du prix et des risques, et tenant compte de la rareté des terrains à Genève et à développer sur la commune, mais aussi compte tenu d'expériences précédentes de ratages d'acquisition, il faut se poser les bonnes questions sur les risques et les opportunités. Les opportunités de cette parcelle sont de réaliser un projet de logement pour les Gentousiens, assurer un développement contrôlé, de bonne qualité et harmonieux dans cette partie du village, de pouvoir trouver un investissement intelligent au patrimoine financier de la Commune qui est important. Si la Commune fait acquisition de ces terrains, c'est à partir de son patrimoine, et non pas sur un emprunt. Le patrimoine de la Commune a aujourd'hui un rendement très faible. Il n'y a donc pas de risque de mettre ce patrimoine sur un terrain qui rapportera très peu le temps de le développer. Par rapport aux risques financiers de la suite de l'opération, là aussi, il rappelle qu'il s'agit d'un investissement qui va rentrer dans le patrimoine de la Commune et qui va donner lieu à des rentrées de loyers qui devraient compenser l'investissement fait avec un rendement qui sera bas, mais plus important que ce qu'il y a actuellement. Il rappelle aussi que dans les plans financiers de l'Etat, le rendement à considérer pour une opération est de 2,5%. Certes, c'est un montant important à investir. Il peut y avoir des risques, notamment de pollution, mais ceux-ci sont mesurés, puisque le Maire peut s'assurer que ces risques soient pris en charge par le vendeur, et non pas l'acquéreur. Il y a également le risque de ne pas pouvoir développer tout de suite le terrain, le temps de négocier avec les Autorités. Cela dit, c'est un risque qui peut être pris. Comparativement à un développeur privé qui a des emprunts à rembourser, la Commune n'est pas dans ce cas. Il pense que c'est une belle opportunité de créer des logements pour les Gentousiens et de garantir la qualité de l'urbanisme de la Commune. Il souligne être contre cette demande d'ajournement qui met un grand risque de rater cette affaire. Il recommande de voter cette délibération pour le montant mentionné, qui ne veut pas dire que la Mairie signera l'achat si elle a des doutes.

M. RYCHNER dit remercier M. FAVRE pour sa présentation. Une grande partie de cette dernière correspond également aux objectifs du PLR qui est très intéressé par l'achat de ce terrain pour pouvoir y faire du logement. Cela dit, il ne veut pas se lancer dans cette importante entreprise avec autant d'incertitudes. C'est pourquoi le PLR demande que l'ajournement soit mis au vote pour les points 7 et 8 de l'ordre du jour.

M. MAZENOD dit avoir fait son travail et présenté les opportunités de l'acquisition de ce terrain. Suite au préavis favorable de la commission des Finances, il informe avoir pris les devants. Concernant les parcelles 573 et 1353, il a lancé l'étude permettant de s'assurer de la nature des sous-sols. Il a alors été convenu de faire 5 forages en tenant compte des citernes enterrées. Les analyses seront faites la semaine prochaine. Les résultats pour les hydrocarbures seront finalisés rapidement, et ceux pour les métaux lourds prendront un peu plus de temps. Si pollution il y a, c'est le vendeur qui se chargera de payer l'assainissement. Concernant l'autre parcelle, il s'agit d'une négociation un peu plus difficile. Il dit avoir visité la maison qui est tout à fait habitable. Si ces délibérations sont votées ce soir, cela permettra au Conseil municipal de montrer son intérêt pour ces parcelles. De plus, le problème du délai référendaire sera réglé. Tant qu'il n'y aura pas les analyses et que les parcelles ne seront pas renégociées, rien ne sera signé. En votant ce soir, le Conseil municipal passerait un message fort vis-à-vis de la population. De plus, ces points pourront être remis à jour lors du prochain Conseil municipal du 23 juin, pour un feu vert final. En effet, il tient à souligner que cette délibération n'est pas contraignante. Le projet pourra être affiné ou complètement arrêté par le Conseil municipal, le 23 juin.

M. GUEX tient à s'excuser auprès de M. RYCHNER concernant l'utilisation du terme de « manque de confiance ». Il ajoute que la question qui se pose aujourd'hui est niveau stratégique. Il s'agit de savoir si le Conseil municipal attend les informations pour voter, ou vote une délibération puis attend la suite des informations. Cela dit, voter cette délibération permettra de donner davantage de marge de manœuvre à l'Exécutif. C'est pourquoi il considère que l'ajournement n'est pas souhaitable.

Le Président propose de passer au vote de la demande d'ajournement du PLR.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 8 voix pour et 6 contre

La demande d'ajournement du vote des délibérations des points 7 et 8 de l'ordre du jour.

8. ACQUISITION DE LA PARCELLE N° 534 FEUILLE 25 DE LA COMMUNE DE GENTHOD, SISE 4, CH. DE LA PRINTANIERE (DELIBERATION)

Ce point est ajourné.

9. CRÉDIT D'INVESTISSEMENT POUR L'IMPLANTATION D'UNE SIGNALÉTIQUE SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE (DÉLIBÉRATION)

Mme PITTELOUD rappelle qu'il s'agit d'un projet qui a été discuté en commission Aménagement du territoire et tissu économique, et présenté préalablement au Conseil municipal. IL y a eu certaines modifications concernant notamment les hauteurs, les pictogrammes et le nombre de signalétiques qui a été réduit. Elle reste à la disposition du Conseil municipal s'il souhaite qu'une nouvelle présentation soit faite.

Le Conseil municipal ne souhaite pas qu'une nouvelle présentation soit faite.

Le Président demande à Mme PITTELOUD de donner lecture de la délibération.

Crédit d'investissement pour l'implantation d'une signalétique sur l'ensemble de la commune

Vu la nécessité d'implanter une signalétique cohérente sur l'ensemble du territoire communal,

vu l'offre pour la signalétique piétonne de CHF 51'581.90 de l'entreprise Signal SA du 8 juillet 2014,

vu l'offre pour la signalétique parking de CHF 4'812.20 de l'entreprise Signal SA du 9 juillet 2014,

vu l'offre d'honoraires de CHF 3'775.- du bureau CCHE du 26 août 2014,

vu la présentation et le préavis favorable de la commission de l'Aménagement du territoire et tissu économique du 5 mai 2015, pour un montant de CHF 30'000.-,

conformément aux articles 30, alinéa 1 lettres e, k, et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

et sur proposition de la Mairie,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
D'ACCEPTER**

par 13 voix pour et 1 abstention

1. *D'approuver l'implantation d'une signalétique sur l'ensemble de la commune.*
2. *D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant de CHF 30'000.-.*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Genthod, dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir ce montant au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès 2015, sous rubrique 62.331,*
5. *D'autoriser le Maire à prélever ce montant sur un compte courant de la commune de Genthod.*

10. BILAN DES COMMISSIONS SUR LA LEGISLATURE 2011-2015

M. HONEGGER demande à chaque président de commission de donner lecture de son rapport.

Aménagement du territoire et tissu économique

Mme PITTELOUD informe qu'elle ne fera pas le rapport complet des quatre années de législature, car chaque année un bilan a été fait. Ceux-ci se trouvent sur le site internet de la Commune. La commission Aménagement du territoire a bien travaillé durant cette législature. Ses actions emblématiques sont les discussions et décisions sur les Bains du Saugy qui seront inaugurés dans quelques jours, la signalétique qui a été votée aujourd'hui, et un projet de piste cyclable qui est entamé et sera réalisé lors de la prochaine législature. Elle remercie M. MAZENOD, autorité de tutelle de cette commission, pour son excellent travail et la bonne collaboration sur les dossiers, ainsi que les membres de la commission pour leur participation.

Affaires sociales et naturalisations

Mme BOADA donne lecture du bilan suivant :

«

1) Naturalisations :

- *30 dossiers ont été reçus :*
 - *27 ont reçu un préavis favorable ;*
 - *un dossier sera traité au CM du mois de juin ;*
 - *deux nouveaux dossiers sont en attente.*

2) Aînés :

- *En début d'année, un spectacle est proposé au Théâtre du Léman.*
- *Lors de la sortie du printemps, nos aînés ont pu visiter le musée du pain à Echallens, le musée du jeu à la Tour de Peilz, le musée Olympique à Lausanne et le 20 mai prochain les anciens Moulins Rod et les Mosaïques romaines à Orbe. Ces visites sont toujours complétées par un repas.*
- *En septembre a lieu la traditionnelle sortie au cirque puis en novembre la sortie aux Automnales.*
- *Finally, chaque mois de décembre, les enfants des classes enfantines chantent pour les aînés.*
- *La commission suit le fonctionnement du réseau d'aide pour les aînés mis en place au début de la législature. Ce poste est assuré par une assistante sociale et quelques bénévoles.*

3) Appartements :

- *En collaboration avec la commission des Bâtiments, 7 appartements ont été attribués dont les deux de la Maison du Pressoir suite à sa restauration.*

4) Aide à l'étranger :

- Comme toujours, de nombreuses demandes d'aide ont été reçues et sont toujours très diversifiées. Le choix reste difficile et l'étude des dossiers prend du temps.
- Quelques associations d'aide humanitaire ont été auditionnées.
- La commission soutient en principe des « petits » projets comme la construction d'écoles, de puits pour l'eau potable, de dispensaires, d'orphelinats, de formations paramédicales, etc.
- En résumé, chaque année, en moyenne 25 dossiers reçoivent des dons répartis dans les différents pays du tiers-monde pour un budget annuel de CHF 80'000.-.
- La commission octroie également des dons à quelques organisations d'aide en Suisse pour une somme globale de CHF 20'000.- par an.
- Une somme de CHF 5'000.- (hors budget) a été octroyée à la Croix-Rouge Suisse pour le tremblement de terre au Népal.

5) Crèche intercommunale :

- La crèche intercommunale définitive ayant été inaugurée le 5 octobre 2013, l'association pour la crèche provisoire a été dissoute. Deux nouveaux commissaires ont été délégués auprès de la commission consultative du GIBC.

6) Jeunes gentousiens / FASE :

- En 2012, la commission a reçu les responsables de la FASE concernant le local pour les jeunes au centre sportif de la Vigne Blanche. Un rapport de fonctionnement avait été demandé, les membres de la commission n'étant pas tous convaincus de l'utilité d'une telle structure pour les jeunes Gentousiens.
- Depuis, le mandat confié aux travailleurs sociaux hors murs a évolué. Le travail sur le terrain est plus important ainsi que les activités proposées au local du centre sportif.

Je tiens à remercier les six commissaires pour leur travail et leur motivation durant cette législature.

Les différentes tâches de la commission sociale demande de l'investissement et j'ai eu la chance d'être bien épaulée. J'aimerais également remercier le secrétariat pour sa collaboration précieuse et constante. »

Bâtiments

M. HONEGGER donne lecture du bilan suivant :

« La dernière législature a été la législature des réalisations, trois grands projets ont vu le jour. Durant ces années-là, les idées se sont transformées en plans et les plans en autorisations de construire.

En juin 2011, aucune pierre n'avait été encore posée sur l'autre.

La Poste était dans une baraque, le Parascolaire dans des containers et des spectacles d'une certaine importance se tenaient dans des salles des communes avoisinantes.

L'école était un gouffre d'énergie avalant chaque année 40'000 litres de mazout, l'entrée principale donnait sur une route très fréquentée et le toit n'était pas étanche.

La maison du Pressoir dégringolait au centre de notre beau village.

La commission des Bâtiments, ensemble avec le Maire, s'est penchée durant les 4 dernières années et ceci pendant bien plus que 100 heures sur les dossiers des projets ci-dessus. Les résultats de ce travail à huit sont bien visibles de nous tous.

La maison du Pressoir est devenue un bijou et embellit depuis peu le cœur de Genthod. L'école brille comme un sou neuf, ses toits produisent de l'énergie électrique et son entrée se trouve loin des routes fréquentées. Les enfants mangent et se reposent maintenant dans un bâtiment qui est à la hauteur de nos ambitions.

Depuis 18 mois, les salles de réunion pour nos sociétés locales ne manquent plus, il y a de la place pour les réceptions et des événements de hauts niveaux dans la grande salle.

Notre petite épicerie s'est transformée et est devenue un lieu de rencontre unique en son genre.

Le nouveau toit du restaurant du Creux de Genthod, le projet en cours pour la rénovation du Château et le travail considérable sur le programme d'un concours d'architecture semblent comme des miettes à côté des autres réalisations.

Sans les compétences et l'énergie investie d'Erika MOTTIER, Georg FEYER, Christophe FAVRE, Georges RYCHNER, Philippe LAGRANGE et Viken VARTZBED en étroite collaboration avec notre Maire, ces réalisations n'auraient pas pu être possibles.

Un grand merci à mes partenaires de la commission des Bâtiments. »

Culture et bibliothèque

M. GUXE donne lecture du bilan, en remplacement de Mme ISCH.

« La commission de la Culture et bibliothèque s'est réunie à 22 reprises pendant la législature écoulée.

C'est avec enthousiasme que j'ai pris la présidence de cette commission en 2011. Il a fallu déborder d'entrain et d'idées, composer avec les conseillers municipaux et les magistrats pour faire progresser la culture, ciment social pour des rencontres humaines stimulantes et enrichissantes.

La culture est fondamentale dans la vie d'un village, l'encouragement culturel pratiqué par la Commune de Genthod est un élément de cohésion sociale important, permettant les échanges culturels et sociaux. Il consiste, d'une part, à faire preuve d'innovation dans le soutien et l'engagement de grands projets et, d'autre part, à s'ancrer profondément à Genthod en soutenant et en engageant des artistes locaux.

L'inauguration du centre communal en 2013 est un bon exemple. Il a consisté à mettre en œuvre une idée, combinée à des éléments nouveaux et existants, de les rassembler, et d'encourager des talents très jeunes et plus âgés, connus et inconnus, et à faire une expérience à laquelle nous faisons peu de place ailleurs, pour en faire jaillir quelque chose de neuf et rassembleur, de façon à faire progresser notre village.

Pendant ces quatre ans, la commission a dû se surpasser pour basculer d'un programme culturel pour une salle de 100 places, à une salle trois fois plus grande avec tous les enjeux que cela peut comporter. Elle a eu la grande satisfaction de remplir cette magnifique salle de 300 places par les choix qu'elle a faits.

Un service de taxi pour les personnes à mobilité réduite a été mis en place, la commission a soutenu des projets culturels, des cours de cuisine, les déplacements culturels à Avenches, et bien d'autres, et elle a décidé de participer au Festival Antigél depuis maintenant trois ans.

Elle a essayé de donner une orientation novatrice à la Fête des Tréteaux en confiant son organisation, pour l'édition 2015, à l'association culturelle locale Genthod-en-scène. Ceci suite à la démission en bloc du précédent comité peu satisfait de sa collaboration avec la Mairie.

Les points forts de cette législature :

- **Le pourcent culturel** - La commission a soutenu avec vigueur le pourcent culturel prévu lors de la construction du centre communal et il a été attribué, sur sa recommandation, à l'artiste local M. Jo FONTAINE pour la création de l'œuvre « Terciel » rappelant les trois bâtiments.
- **L'inauguration du centre communal le 2 novembre 2013** - La commission a donné son accord de principe pour organiser une performance itinérante sous la houlette de Pierre MISEREZ. Elle a également réfléchi à l'organisation de cette journée en proposant la création d'une sous-commission spécifique pour la partie logistique. La fête a dépassé toutes les attentes en termes de participation et d'ambiance.
- **Des Saisons culturelles dynamiques** avec notamment Brigitte Rosset, Rousseau et le Romantisme avec François-René Duchâble et Alain Carré, le film « Himalaya le village suspendu » de la famille Lapiéd, première salle comble dans le nouveau centre communal, Henri Dès, deuxième salle comble et premier spectacle payant, Yann Lambiel, énorme succès et deuxième spectacle payant.

Les nombreuses activités proposées lors de la législature qui s'achève ont rencontré un vif succès et contribuent à la qualité de vie de notre belle commune.

La commission souhaite vraiment que la communication avec la Mairie progresse lors de la prochaine législature pour travailler en harmonie et ainsi offrir une palette attrayante d'événements culturels.

Le bilan peut être qualifié de positif, mais il reste à mettre en place une véritable politique culturelle et à poursuivre les efforts pour passer outre les difficultés d'organisation de jeunesse rencontrées avec le nouveau centre communal.

Pour terminer, je souhaiterais exprimer toute ma reconnaissance aux membres de la commission de la culture pour leur participation et leurs idées, à l'Exécutif pour m'avoir fait confiance, à M. Michel STALDER notamment pour son soutien, et au personnel communal pour la prise en charge lourde de toute la partie logistique et la coordination des soirées culturelles. »

Environnement

M. FEYER donne lecture du bilan.

«

- *La commission a organisé chaque année la sortie nature pour les habitants de Genthod :*
2011 : Promenade avec M. Haesler pour voir les plus beaux arbres de la commune ;
2012 : Descente du Rhône jusqu'à Verbois ;
2013 : Développement durable au détour du chemin et le patrimoine entre Versoix et Genthod en collaboration avec la Commune de Versoix ;
2014 : Maison du Terroir à Lully.
- *Nous avons aussi organisé les ateliers décoration de Noël et en 2015 également pour Pâques.*

Les principaux sujets discutés et étudiés :

- *Eco points dans la commune ;*
- *Ramassage des déchets ;*
- *Décoration avec des photos des armoires électriques ;*
- *L'éclairage public et la pollution lumineuse ;*
- *Poubelles dans les parcs avec des distributeurs de sachets pour crottes de chien ;*
- *Banc de la route de Malagny qui a disparu.*

Autres sujets traités :

- *Développement durable, présentation par Mme D'ALFONSO de la Commune de Bellevue ;*
- *Nuisance de l'aéroport, présentation de l'association transfrontalière des communes riveraines de l'aéroport par M. Yvan ROCHAT, président ;*

Le positif : les habitants de la commune trient toujours bien les déchets, les kg par habitant par année incinérés sont restés stables.

Le budget de la commission est resté stable et le réalisé était conforme au budget.

Deux regrets :

- *Le dossier Eco points n'a pas avancé au rythme souhaité ;*
- *En ce qui concerne le développement durable, il y aurait beaucoup de choses à faire, mais il faut la volonté de l'Exécutif pour faire bouger les choses. Pour former le personnel de la Commune pour l'entretien de nos haies et parcs, l'achat du matériel en général etc. Je souhaite que le nouvel Exécutif travaille ce sujet.*

Pour terminer, un grand merci aux membres de la commission, pour leur travail et pour la bonne ambiance qui a régné lors de nos séances. Un merci spécial pour les personnes qui ont pris les PV !

Egalement un merci au personnel de la Commune qui a toujours organisé dans l'ombre avec précision et professionnellement les sorties, les ateliers, etc.

Je passe la présidence de cette commission aux nouveaux élus du Conseil municipal. Il reste du travail à faire et je suis persuadé que le sang neuf va apporter du dynamisme pour faire encore plus, afin de conserver l'environnement de notre belle commune. »

Finances

Aucun bilan de législature n'est présenté.

Génie civil et mobilité

M. FAVRE donne lecture du bilan suivant :

*« Monsieur le Maire,
Messieurs les Adjoints,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,*

A la demande de la présidence du Conseil municipal, je serai bref.

La concision de mon rapport sera aussi due au fait que, pendant cette législature, la commission a essentiellement suivi et finalisé des projets initiés lors de la précédente législature, ou imposés par l'urgence de projets essentiellement privés (collecteurs route de Malagny et route de Rennex).

Les nouveaux projets, même importants, ont été reportés pour diverses raisons (chemin des Troiselles, Petite-Voie) et par suite d'une communication difficile avec l'Exécutif.

Le bilan de cette commission, est donc, de l'aveu même de son Président, mitigé, et ce malgré les efforts des membres de la commission que je tiens à remercier ici.

J'ose donc exprimer le voeu que la prochaine équipe saura trouver les moyens, l'énergie et l'alacrité pour réaliser les infrastructures et espaces publics dont notre commune a besoin, de régler la problématique des parkings et de mettre en oeuvre le plan directeur des chemins pour piétons et bientôt des pistes cyclables.

Je vous remercie pour votre attention. »

Scolaire

M. REALINI fait le bilan suivant :

« La commission Scolaire s'est réunie 14 fois durant ces quatre dernières années. Je rappelle que son but est essentiellement de préparer la fête des promotions. Ces quatre ans, la commission a tenté d'animer cette fête qui avait déjà beaucoup de succès, en essayant d'offrir davantage de repas et de divertissements, grâce aux sociétés locales. Ce concept s'est bien ancré et cela se poursuivra. Il y a également eu une rotation du traiteur ou du restaurateur qui a préparé le repas principal, des fois avec quelques difficultés de choix. Avec une affluence moyenne de 700 personnes par année, celle-ci a été réussie. Sur les quatre manifestations, il y a toujours eu beau temps, ce qui a facilité les travaux.

La commission Scolaire a un budget dédié à la fête des promotions. Le souci était également de faire des économies. Le budget est ainsi passé de CHF 65'000.- à CHF 41'000.- utilisés pour la dernière édition.

La commission Scolaire s'occupe également des prix de camaraderie et des mérites de l'école, chaque année. Elle aide également l'école, avec les subventions dédiées sur les courses scolaires, ce qui permet aux familles d'avoir des frais moins élevés à ce sujet.

J'aimerais surtout remercier tous les commissaires qui ont toujours participé activement, et avec plein de bonnes idées, aux séances. Je remercie également M. STALDER, toujours présent et qui a aussi apporté de bonnes idées. J'espère que la prochaine commission scolaire aura du plaisir et continuera sur cette façon de faire. »

Sécurité publique

M. LAGRANGE donne lecture du bilan suivant :

« **Durant cette législature la commission a traité divers sujets tels que :**

- **Demandes pour la création de passages piétons ;**
- **Demandes pour la création de ralentissement ;**
- **Pose de miroir, par exemple, au bas de la route du Saugy à l'intersection avec la route du Creux-de-Genthod.**

Certaines de ces demandes ont abouti après de multiples tentatives, d'autres ont été refusées par la Direction Générale de la Mobilité.

Les sujets principaux traités et réalisations ont été :

- **L'engagement d'une société de sécurité (dès septembre 2012), qui patrouille jour et nuit dans la commune à des fins préventives et de dissuasion.**
- **Suite à une pétition pour lutter contre le parking pour les remorques et mobile home ventouses :**

Il a été nécessaire de créer un parking pour ces véhicules. Celui-ci se situera au chemin des Chânats et va commencer prochainement après de longues attentes d'autorisations. La prochaine législature pourra clore ce sujet avant la fin de l'année.

- **Pour répondre à une autre pétition concernant les actes de vandalisme et d'incivilités**

Un cahier des charges pour la sécurité à Genthod a été élaboré par la commission. Celui-ci inclut la pose de caméras de surveillance pour protéger les bâtiments communaux.

Ce projet devrait également être finalisé par la nouvelle législature cette année encore.

Je tiens à remercier les membres de la commission, M. Andréas BAUMGARTNER, le secrétariat, ainsi que Mme Carole BORLOZ pour la prise des PV. «

Sports et loisirs

Mme SEMON donne lecture du bilan suivant :

« **Durant ces 4 années, la commission a travaillé sur les sujets suivants :**

Soutien aux sociétés communales

En début de législature, une réunion a été organisée avec les présidents des différentes sociétés afin de faire connaissance et pouvoir entendre leurs besoins sur le plan des infrastructures ainsi que financiers.

Chaque année, c'est une quinzaine de sociétés qui ont reçu une subvention attribuée par la commission, validée par le Conseil municipal, leur permettant ainsi que proposer des activités sportives et de loisirs à nos communiens.

Soutien aux sportifs de haut niveau

La commission a reçu 3 demandes financières de jeunes sportifs gentousiens pratiquant un sport de compétition à haut niveau. Les sports concernés sont l'athlétisme, la voile et l'équitation.

Après les avoir auditionnés, une subvention leur a été attribuée dans le but de les soutenir pour atteindre leurs objectifs sportifs sur le plan national mais également international.

Soutien aux groupements intercommunaux

Le groupement intercommunal du centre sportif de la Vigne Blanche (sur la Commune de Bellevue) ainsi que le groupement intercommunal du Stade Marc-Burdet (sur la Commune de Collex) sont soutenus par le budget de notre commission.

Le FC Collex a invité les représentants de communes en octobre 2014 afin de nous présenter l'évolution de leur club. Ils nous ont aussi présenté leur projet d'installation de luminaires sur les 2 terrains d'entraînement appelés Genthod et Bellevue qui sont inutilisables dès le passage à l'heure d'hiver.

Cette amélioration permettrait ainsi de maintenir les entraînements pour les plus jeunes équipes.

La commission a approuvé cet investissement et un projet de délibération sera présenté prochainement au Conseil municipal afin pouvoir lancer les travaux en 2016.

Je souhaite vivement que ce projet aboutisse.

Course de l'Escalade

La participation des enfants de l'école de Genthod à cette course est vivement encouragée depuis de nombreuses années par les enseignants ainsi que la Commune qui paye la finance d'inscription.

Durant cette législature, dans le but de stimuler cette participation, un concours de dessin a été organisé chaque année avec pour récompense : voir son dessin imprimé sur tous les t-shirts distribués aux enfants participant à la course.

Les concours ont eu beaucoup de succès et les gagnants étaient très fiers.

Création d'une subvention Sport-Jeunesse

Lors des discussions sur le budget 2014, j'ai proposé la création d'une aide aux familles pour les enfants pratiquant un sport dans un club sous forme d'un « chèque sport ». Les commissaires ont refusé net ne voulant pas d'un « arrosage ». Pourtant, les discussions étaient lancées et une petite graine plantée pour un soutien aux jeunes sportifs.

Un sondage a été envoyé début 2014 à toutes les familles de Genthod afin d'avoir un aperçu de quels sports sont pratiqués par les enfants de 3 à 20 ans, s'il est pratiqué en compétition et quels sont les frais supportés par les familles pour les cotisations et/ou les participations aux compétitions.

Les familles ont montré leur intérêt puisqu'il y a eu pratiquement 20% de réponses.

Suite aux résultats, les discussions ont été vives sur la pertinence de soutenir directement les sportifs et leurs familles, de soutenir les infrastructures existantes ou les clubs des communes voisines ou ne rien faire.

La petite graine a pris racine lorsqu'il a été proposé de cibler l'aide aux jeunes pratiquant leur sport en compétition et que les commissaires l'ont approuvé.

Lors de la séance pour le budget 2015, la graine a commencé à pousser lorsqu'il a été proposé de créer une nouvelle ligne budgétaire avec une somme de CHF 55'000.- dédiée aux sportifs compétiteurs en devenir. Somme qui sera allouée sur la base de critères étudiés par la commission.

Je tiens à remercier tout particulièrement M. Viken VARTZBED, membre du PLR, qui s'est rallié à la minorité au moment du vote en commission. En effet, sans son vote favorable, la somme n'aurait pas été aussi conséquente et intéressante pour mener à bien ce projet.

Je remercie également le Conseil municipal qui a validé ces CHF 55'000.- lors du vote du budget 2015.

La fleur est actuellement en bouton puisque la commission travaille sur le formulaire qui sera prochainement mis à disposition à la Mairie et qui devra être rempli par le jeune et ses parents d'ici le 31 août pour être étudié par la commission en octobre et novembre de cette année. La somme sera alors répartie aux jeunes compétiteurs remplissant les conditions.

Je compte sur les nouveaux élus, ainsi que sur le nouveau Maire, pour faire éclore cette fleur mais aussi la faire grainer afin de soutenir tous ces jeunes de notre commune - et ils sont nombreux - qui sont passionnés par leur sport, qui investissent de l'énergie et du temps pour briller en compétition. Sans oublier les parents qui fournissent des efforts importants, en temps mais également sur le plan financier. Ils méritent que la Commune de Genthod, qui en a les moyens, les soutienne concrètement.

Pour conclure, au terme de mon mandat de présidente de cette commission, je tiens à remercier M. Michel STALDER pour le soutien et le suivi du projet. Je remercie également les commissaires pour les discussions et les débats qui ont eu lieu mais également pour le travail accompli et les bonnes décisions qui ont été prises.

Bonne continuation et mes encouragements au futur président(e). »

11. PROPOSITIONS DE LA MAIRIE

Aucune proposition.

12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Pièce de théâtre de la compagnie Saint-Charles

Mme STALDER dit avoir été surprise que la Mairie ait agendé la pièce de théâtre de la compagnie Saint-Charles le 5 mai, jour et heure où se déroulait une séance de la commission Aménagement du territoire. Elle demande qu'à l'avenir il y ait une meilleure coordination entre la Mairie et la commission de la Culture.

M. STALDER explique que ce spectacle a été mis rapidement en place, en concertation avec Mme ISCH, présidente de la commission Culture. Il a été décidé de la produire ce jour, car la troupe n'avait pas d'autre date disponible. Il ajoute que l'Exécutif est libre de pouvoir agender des spectacles. Cela dit, il tentera, pour un prochain spectacle similaire, de s'y prendre plus à l'avance.

Aménagement de la bordure du chemin du Pré-Roset

Mme MOTTIER transmet la communication suivante :

« La commission Génie Civil et mobilité a réactualisé, dans sa dernière séance de l'année passée, l'aménagement de la bordure côté Jura du chemin Pré-Roset.

Est-ce que la Mairie peut nous dire où en est le suivi de ce dossier à ce jour ?

Je vous en remercie. »

M. MAZENOD répond que ce projet est suivi. Il s'agira prochainement de remettre les pavés pour la stabilité nécessaire.

13. MESSAGE DU PRESIDENT

M. HONEGGER fait part du message suivant :

« Cher public, chers membres de l'Exécutif,

Chers collègues du Conseil municipal,

Nous venons d'entendre les rapports des commissions, un condensé, un résumé de quelques minutes pour quatre années de travail. Des discussions animées, des échanges intéressants, des divergences, des avis d'experts et parfois même ceux de juristes ont été nécessaires pour aboutir à la plupart des projets, à des résultats très satisfaisants et avec un préavis unanime pour une délibération au Conseil Municipal.

Il y a des projets de commissions qui sont très visibles, je pense aux bâtiments, d'autres avec des travaux à même ou sous la terre, je parle du Génie Civil, une commission s'exprime uniquement en chiffres, une autre avec des fleurs et de l'air plus propre, une autre avec des jolis chemins piétonniers bien aménagés. Une commission qui améliore notre qualité de vie en s'occupant de la sécurité au village, la commission de la Culture qui embellit avec succès nos soirées et met à disposition à volonté des livres à découvrir. Les commissions de Sports et loisirs et Scolaire qui rendent principalement nos enfants et les jeunes plus heureux et une autre qui s'occupe des gens moins favorisés, de nos aînés et de ceux qui souhaitent devenir nos compatriotes.

Derrière les résultats de ces commissions exprimés en « hard et soft facts » il y a des femmes et des hommes, des gens appliqués, soucieux et désireux de faire un maximum pour les Gentousiens. Ce sont nos Conseillères et Conseillers municipaux. Ils ont investi des milliers d'heures pour leur commune. Grâce à ces hommes et ces femmes dévoués, la démocratie en Suisse, la démocratie devant nos portes, prospère.

A eux sont adressés aujourd'hui mes hommages et tout particulièrement à ceux qui vont après de très nombreuses années quitter ce Conseil municipal au 31 mai de cette année.

Mme Anne-Claude SEMON, la plus jeune Conseillère, appliquée et énergique présidente de la commission **Sport & loisirs**, très engagée pour les jeunes sportifs et pour ceux qui souhaitent sortir du lot, nos futurs champions. Merci Anne-Claude tu nous quittes après 2 législatures, après 8 années passées au Conseil.

Mme Anne BOADA, notre charmante et discrète présidente de la commission **Sociale & naturalisations**, élue présidente du Conseil en 2007 et 2010 nous quitte après 12 années. Elle est aussi la coqueluche de nos aînés, nous allons avoir de la peine de te remplacer, Anne, tu vas nous manquer tout particulièrement.

M. Georg FEYER, peu parmi nous se sont engagés comme lui, avec autant d'ardeur pour sa cause que notre président de la commission de **l'Environnement**. Georg fidèle à lui-même met en pratique ce qu'il prêche. Il va nous quitter après 16 années de très loyaux services.

Pour terminer en beauté son engagement, cet automne, Georg va mettre ses compétences à la disposition de la Commune. Il sera membre du jury d'un concours d'architecture.

M. Philippe LAGRANGE, calme et méthodique, notre président de la commission de la **Sécurité publique** s'exprime quand il a quelque chose d'essentiel à dire, sinon il laisse la parole à ses collègues. Certains de nous se souviennent peut-être encore comment Philippe a débloqué une discussion qui piétinait - avec 5 mots seulement : **« oui, mais pas avec Ravessoud »**.

Philippe nous quitte, après 20 années de loyaux services. Il mérite une distinction particulière.

Mes louanges et remerciements s'adressent aussi à ceux qui vont nous quitter après un passage plus court dans ces honorables murs, chacun d'eux a participé à sa manière à la réussite de la législature 2011 à 2015. Les réalisations des dernières années portent aussi leurs signatures.

Mes remerciements s'adressent à Mme Erika MOTTIER, M. Marco REALINI et M. Viken VARTZBED.

Je viens de vanter le travail et les mérites de nos Conseillers municipaux et des résultats de leurs engagements, mais toutes ces séances de commissions, de délibérations bien préparées ne servent à rien si elles ne sont pas suivies par des réalisations.

Réaliser, mettre en place, appliquer, installer, diriger, représenter, sont en grandes lignes les charges de l'Exécutif, les charges de notre Maire qui les a exécutées avec beaucoup de soins et à la satisfaction de nous et des Gentousiens. Merci Monsieur le Maire, merci cher François.

Last but not least, il y a une personne parmi nous qui nous est précieuse. Sans elle la tenue d'une séance du Conseil aurait été plus handicapante que l'absence de son président. Je tiens à remercier notre procès-verbaliste, Mme Céline BERNATH, appréciée de nous tous.

Mesdames, Messieurs,

Nos collègues qui vont nous quitter dans quelques jours ont passé 72 années au sein de ce Conseil, 72 années d'expérience s'en vont !

Votre savoir-faire va nous manquer, mais les résultats de vos engagements pour notre Commune vont rester visibles encore pour très longtemps.

Au nom du Conseil, - en m'adressant bien évidemment aussi à ceux qui nous ne quittent pas, - je vous remercie pour votre participation active durant les quatre dernières années et souhaite à tous la santé et tout le bonheur du monde.

Merci pour votre attention. »

14. MESSAGE DU MAIRE

M. MAZENOD fait part du message suivant :

« Bilan de la législature 2011-2015 :

L'année 2011 aura été une année de mise en place suite au remplacement complet de la magistrature et aussi le début de nouveaux chantiers. 2012 aura été une année de gros travaux. 2013 aura été une année d'inaugurations. 2014 aura aussi été une année d'inaugurations mais aussi de consolidation. 2015 aura été une année de restauration et de rénovation. Dans les détails, cette législature 2011-2015 a vu la réalisation du Centre communal polyvalent et de ses 3 bâtiments, l'amélioration de l'enveloppe thermique de l'école, la réalisation de la crèche intercommunale, la rénovation du local du Sauvetage de Bellevue-Genthod, la rénovation de la maison du Pressoir et la réhabilitation des Bains du Saugy. Mais aussi des travaux de génie civil à la route de Malagny, au chemin des Limites, au chemin des Hutins-Goulus, au chemin Pré-Paul et à la route de Rennex sans compter l'amélioration du revêtement des chemins pour piétons et de leur sécurité. Quant à la sécurité des habitants et des biens, appel a été fait à une société de sécurité.

Durant cette législature, 6.9 Mio ont été prélevés sur la trésorerie pour financer des investissements nets de CHF 26'067'438.-. Ceci correspond à un autofinancement global de 19.1 Mio sur les 26 Mio investis. Le taux d'autofinancement moyen s'élève donc à plus de 73%. Les amortissements imposés légalement ont été complétés par des amortissements complémentaires pour CHF 2'465'477.-, qui permettront d'équilibrer les futurs budgets. Notre trésorerie reste toujours très excédentaire : 32.1 Mio au début de la législature, 21.2 Mio au 31 décembre 2013 et 27.5 Mio au 31 décembre 2014.

Il est trop tôt pour se prononcer sur les comptes 2015, mais Genthod devra verser en 2015 près de 6 Mio au fonds de péréquation financière intercommunale, comme prévu dans le budget 2015. Par contre, 2016 s'annonce très favorable puisque Genthod verra sa contribution au fonds de péréquation diminuer très fortement, ceci grâce à la Commune d'Anières et à son excédent de recettes absolument extraordinaire de 120 Mio, dont une trentaine sera redistribuée au fonds de péréquation. Ce fonds étant de 35.8 Mio, la Commune d'Anières sera de loin la principale contributrice et aura l'indice de capacité financière le plus élevé du canton, prenant ainsi la place de Genthod.

Les prévisions de recettes fiscales pour 2016 seront disponibles dans quelques semaines. Elles permettront de savoir si le centime additionnel, fixé à 25 centimes depuis 2008, pourra être maintenu pour 2016.

Genthod a été mentionnée à maintes reprises dans la presse, que ce soit par rapport au conflit syrien, le corps d'un albanais retrouvé dans un sac poubelle dans les bois encore vivant, la barge de discorde au Creux-de-Genthod, la cloche de l'école, et plus positivement dans la FAO par le biais d'une page spéciale décrivant notre Commune. Mais le pire a été le rapport d'audit de la Cour des Comptes, pour lequel une certaine presse s'est délectée de pouvoir égratigner notre Commune. J'en ai été très affecté, bien que les recommandations visaient les pratiques de la législature précédente. Il a fallu gérer ces crises et en maîtriser la communication. Les recommandations de la Cour des Comptes ont toutes été acceptées. Dans cette optique, nous avons mis en place un système de contrôle interne avec procédures et processus regroupés dans le système informatique Optimiso. La Cour des Comptes nous demande de communiquer le résultat des actions prises, de fixer la période et le périmètre d'intervention ainsi que les documents à préparer. Sur le même mode que les années précédentes, la Cour effectuera des contrôles supplémentaires sur place pendant l'été.

La législature écoulée a vu du changement de personnel au niveau du secrétariat-général, du secrétariat, de la voirie, du concierge de l'école, des patrouilleuses scolaires, sans oublier le commandant des pompiers.

*En résumé, cette législature a été celle du **changement** : changement du paysage communal avec ses nouvelles constructions et réalisations d'intérêt public; changement aussi avec la modernisation de nos procédures au sein de la Mairie, une gestion électronique des documents avec un module fournisseurs et un module salaires; et puis un site internet bien documenté et un site CMNet pour les élus lui aussi bien documenté, sans oublier le Genthod-Info auquel j'ai consacré de très nombreuses heures. Tous ces changements avec chaque fois la vision et la volonté de répondre aux besoins et bien-être de la population gentousienne.*

Perspectives futures :

La nouvelle législature, qui s'étalera maintenant sur 5 ans, aura aussi ses changements. L'évacuation des eaux claires par le chemin des Troiselles, le déménagement de la voirie, la réaffectation du Rural, la réalisation d'un ossuaire, la création de points de collecte de déchets (éco-points), l'obligation d'améliorer l'isolation thermique du Château ainsi que celle du restaurant du Creux-de-Genthod avec des fenêtres isolantes, et finalement l'opportunité pour la Commune de construire des logements selon sa volonté sur des parcelles qui pourraient être acquises.

Pour terminer, je voudrais souligner l'excellente entente que j'ai eue avec mes deux Adjoints, MM. Michel STALDER et Andreas BAUMGARTNER. Je les remercie de leur soutien et de leur contribution, ainsi que celle du personnel de Mairie, du personnel communal sans oublier les membres du Conseil municipal. Je souhaite un bon travail teinté de plaisir à tous les acteurs de la nouvelle législature.

Merci de votre attention. »

Le Président lève la séance à 22h25.

La Secrétaire
Fabienne PITTELOUD

Le Président
Wolfgang HONEGGER